

## "France, portrait social" - Édition 2014

### Sommaire du dossier de presse

- **Fiche 1 : Portrait de la population**
  - Démographie
  - Éducation
- **Fiche 2 : Marché du travail**
  - Chômage de longue durée
  - Revenu salarial
- **Fiche 3 : Revenus**
  - Géographie des revenus
  - Impact de la politique fiscale sur la redistribution monétaire
- **Fiche 4 a : Conditions de vie - Le week-end reste un temps de partage et de repos**
- **Fiche 4 b : Les bénéficiaires de minima sociaux d'insertion dans la crise économique**
- **Fiche 5 : Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations**
- **Fiche 6 : De mères à filles : la mobilité vers l'activité des descendantes d'immigrés**
- **Fiche 7 : Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires**
- **Sommaire de l'ouvrage**

## Fiche 1 - Portrait de la population

### Deux aspects du portrait de la population

1. **Démographie** (Emma Davie, Aude Lapinte)
2. **Éducation** (Solène Hilary, Alexandre Louvet)

### 1. Vivre avec ou sans enfant, en famille traditionnelle, monoparentale ou recomposée : les situations familiales des salariés du public et du privé

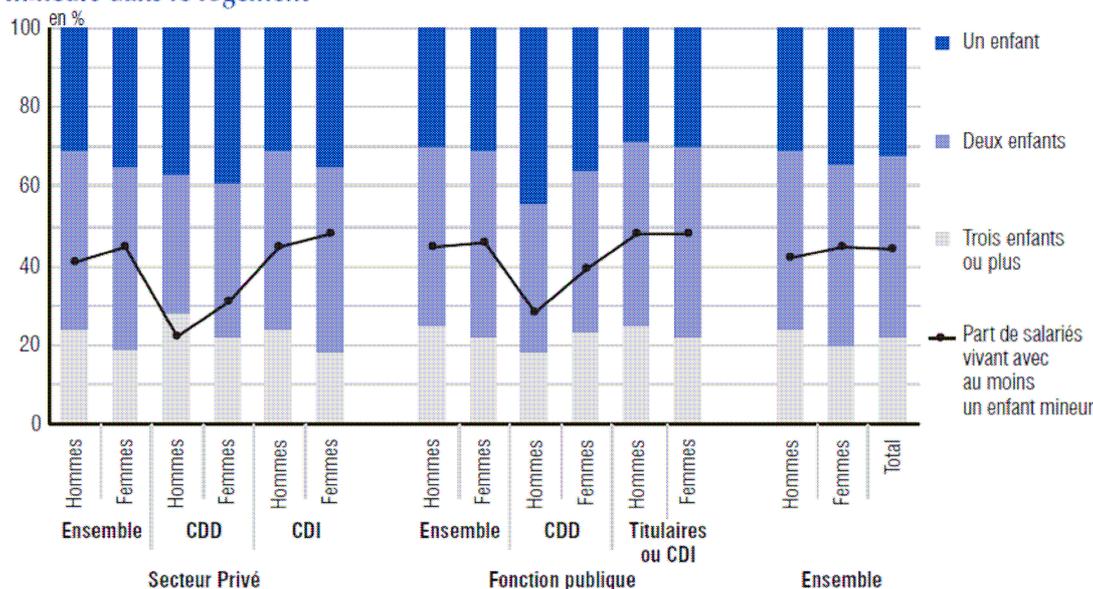
- **Les situations familiales des salariés du secteur privé et de la fonction publique sont globalement identiques**

En matière de situations familiales, les grandes tendances sont les mêmes dans le secteur privé et dans la fonction publique. 43 % des salariés du secteur privé vivent avec au moins un enfant de moins de 18 ans chez eux contre 45 % dans la fonction publique. 21 % des salariés du secteur privé vivant avec au moins un enfant sont à la tête d'une famille « nombreuse » (3 enfants ou plus) contre 23 % dans la fonction publique. 80 % vivent en famille « traditionnelle » (ni monoparentale, ni recomposée) contre 78 % dans la fonction publique.

- **Les différences sont en revanche marquées entre salariés en contrat stable et ceux en contrat plus précaire**

S'il n'y a globalement pas de différences entre le secteur privé et la fonction publique, la stabilité de l'emploi n'est pas sans lien avec la situation familiale. Ainsi, les salariés en CDD ou contrat court vivent moins fréquemment avec des enfants de moins de 18 ans (secteur privé : 26 % et fonction publique : 35 %). Et lorsqu'ils vivent avec des enfants, ils sont plus souvent à la tête de familles monoparentales que les salariés en CDI ou fonctionnaires.

#### Répartition des salariés vivant avec au moins un enfant mineur selon le nombre d'enfants mineurs dans le logement



Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire avec au moins un enfant mineur.

Lecture : 18 % des hommes salariés vivant avec au moins un enfant mineur et qui travaillent dans la fonction publique en CDD ou en contrat court, vivent avec 3 enfants ou plus dans leur logement.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

- **Les enseignants vivent plus souvent avec des enfants, et en plus grand nombre**

52 % des enseignants vivent avec au moins un enfant mineur. Parmi eux, 26 % ont une famille nombreuse et 84 % vivent dans une famille traditionnelle.

- **Ces différences selon le statut de l'emploi ou le fait d'être enseignant demeurent, même lorsque l'on tient compte des caractéristiques individuelles des salariés**

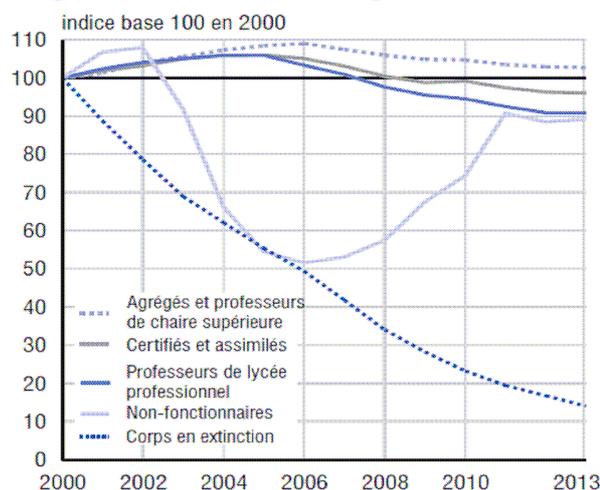
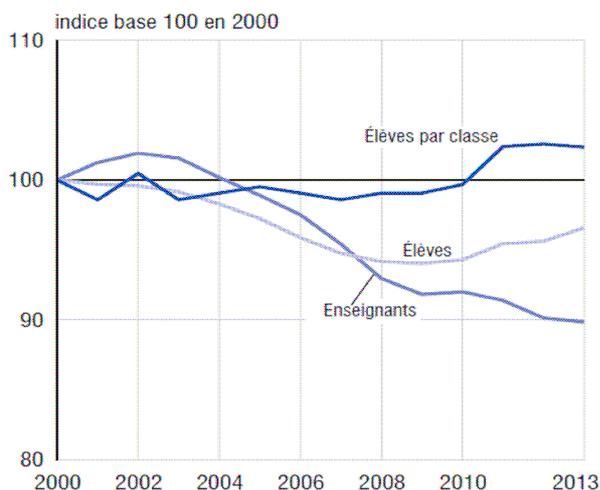
Le métier d'enseignant est très féminisé ; les salariés en CDD ou contrat court sont en moyenne plus jeunes. De manière générale, les caractéristiques des différents groupes de salariés en termes d'âge, de sexe, de niveau de diplôme, de zone de résidence influent fortement sur les situations familiales. Néanmoins, ces caractéristiques ne suffisent pas à expliquer les différences observées.

## 2. Enseignants de collège et lycée publics en 2013 : panorama d'un métier exercé par 380 000 personnes

- **Entre 2000 et 2013, le nombre d'enseignants dans le second degré public a baissé plus vite que le nombre d'élèves**

À la rentrée 2013, on compte 380 000 enseignants dans les collèges et lycées publics pour 4,6 millions d'élèves. Au début des années 2000, les effectifs d'enseignants et d'élèves ont baissé conjointement dans le second degré public. Depuis 2007, le nombre d'enseignants continue de baisser, tandis que le nombre d'élèves repart à la hausse. Au total, entre 2000 et 2013, le nombre d'élèves a baissé de 4 % tandis que le nombre d'enseignants a baissé de 11 %.

### Évolution du nombre d'élèves et du nombre d'enseignants dans le second degré public



Champ : enseignants du second degré public (y compris stagiaires) assurant des fonctions pédagogiques et élèves scolarisés dans un établissement du second degré public, y compris au niveau post-baccalauréat, France, y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MEN-MESR, BCP, bases relais et fichiers de paye 2000-2013 ; calculs Depp.

- **Les jeunes enseignants sont plus souvent affectés en région parisienne, sur des postes de remplaçants ou en éducation prioritaire**

L'anticipation de conditions de travail parfois difficiles en début de carrière concourt probablement aux difficultés de recrutement constatées depuis 2011. De fait, dans le second degré public, les enseignants débutants commencent près d'une fois sur deux en banlieue parisienne et sont souvent affectés sur des postes de remplaçants (27 % des moins de 30 ans contre 8 % de l'ensemble des enseignants) ou en zone d'éducation prioritaire (22 % contre 12 %).

- **En comptant les heures de cours et le temps de travail hors classe, les enseignants du second degré public déclarent travailler en moyenne plus de 40 heures par semaine**

Chaque semaine en période scolaire, les enseignants effectuent leurs heures d'enseignement face aux élèves. Le temps de service hebdomadaire obligatoire des enseignants exerçant à temps complet (90 % sont dans ce cas) varie de 8 heures à 20 heures selon le statut des enseignants (certifiés, agrégés, etc.), la discipline enseignée et le niveau de leurs élèves (collège, lycée, classe prépa, etc.). S'ajoutent ensuite les heures supplémentaires : 2,2 heures hebdomadaires en moyenne pour les 75 % des enseignants à temps complet qui en effectuent. Au total, les enseignants effectuent en moyenne 20 heures de cours par semaine. Ils assurent également hors de leurs classes d'autres activités pédagogiques : préparation des cours, correction des copies, documentation, formation et recherches personnelles, ainsi que des activités avec la communauté éducative et d'autres tâches. Le temps consacré à toutes ces autres activités est variable mais il ressort des déclarations des enseignants qu'une heure de cours correspond en moyenne à une heure de travail hors classe. Les enseignants déclarent également travailler en moyenne 20 jours pendant leurs vacances scolaires.

- **Des rémunérations plus faibles que les cadres non enseignants de la fonction publique d'État**

En 2011, les enseignants fonctionnaires du second degré public exerçant en France métropolitaine touchent, en équivalent temps plein annuel, en moyenne 2 740 € nets par mois, primes et heures supplémentaires comprises. À titre de comparaison, alors qu'ils ont un traitement brut équivalent et effectuent des heures supplémentaires, agrégés et certifiés ont des rémunérations nettes plus faibles que les cadres de catégorie A (hors A+) non enseignants de la fonction publique d'État, dont le salaire moyen est de 3 300 € nets mensuels en équivalent temps plein. De fait, ces derniers perçoivent un tiers de leur rémunération sous forme de primes.

## Fiche 2 - Marché du travail

### Deux aspects du marché du travail

1. **Chômage de longue durée** (*Jérôme Lè, Sylvie Le Minez, Marie Rey*)
2. **Revenu salarial** (*Élise Coudin, Bertrand Marc, Pierre Pora, Lionel Wilner*)

### 1. Chômage de longue durée : la crise a frappé plus durement ceux qui étaient déjà les plus exposés

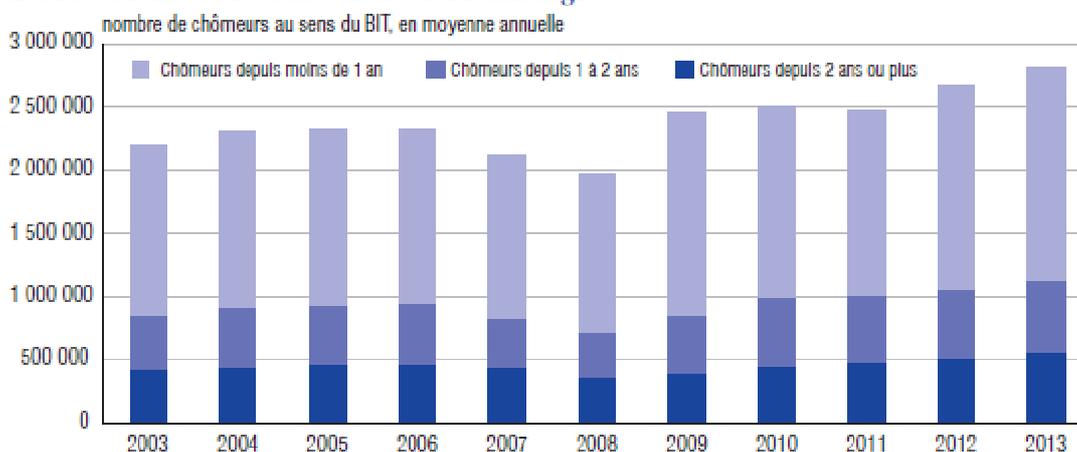
- **En France, 1,1 million de chômeurs de longue durée en 2013**

En 2013, 2,8 millions de personnes sont au chômage au sens du BIT en France métropolitaine. Parmi elles, 1,1 million cherchent un emploi depuis au moins un an et forment ce qu'on appelle les chômeurs de longue durée. Les chômeurs de très longue durée, ceux dont l'ancienneté au chômage excède deux ans, sont 600 000.

- **Depuis le début de la crise en 2008, 400 000 chômeurs de longue durée supplémentaires**

La crise a aggravé le phénomène de persistance dans le chômage. Dans un contexte global où la hausse du chômage a été de 43 % entre 2008 et 2013, le nombre de chômeurs de longue durée en France s'est accru de 56 %. Le taux de chômage de longue durée a augmenté de 1,5 point depuis 2008, pour atteindre 4,0 % en 2013. Le taux de chômage a quant à lui augmenté de 2,9 points depuis 2008, passant à 9,8 % en 2013.

#### Effectifs de chômeurs selon la durée de chômage



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.  
Source : Insee, enquêtes Emploi.

- **En Europe, 12 millions de chômeurs de longue durée en 2013**

En Europe comme en France, la crise de 2008 a conduit à une forte hausse du nombre de chômeurs de longue durée que la courte reprise en 2010 n'a pas permis de contenir. En 2013, l'Union européenne à 28 pays compte 12 millions de chômeurs de longue durée (5,1 % de la population active, contre 4,0 % en France). Près d'un chômeur européen sur deux cherche du travail depuis au moins un an (quatre sur dix en France). Cette situation globale recouvre des évolutions contrastées entre les grands pays européens.

- **Depuis le début de la crise, les plus fortes augmentations du taux de chômage de longue durée concernent les populations qui étaient déjà les plus exposées aux difficultés sur le marché du travail**

Entre 2008 et 2013, le taux de chômage de longue durée s'est nettement accru parmi les jeunes, les sans diplôme, les ouvriers et les employés, les parents isolés, les habitants des zones urbaines sensibles et les immigrés.

En raisonnant « toutes choses égales par ailleurs », la plupart de ces constats demeurent. Le diplôme protège du risque de chômage de longue durée encore davantage que du risque de chômage toutes durées confondues. En contrôlant du niveau de diplôme, les jeunes s'avèrent moins concernés par le chômage de longue durée, mais ils font face à une forte récurrence dans le chômage. Au contraire, les seniors sont moins fréquemment au chômage, mais ils éprouvent plus de difficulté à en sortir. Enfin, les taux de chômage de longue durée des ouvriers et des employés reflètent avant tout des risques d'entrée dans le chômage plus élevés : une fois entré dans le chômage, leur risque d'y rester plus d'un an est en fait comparable à celui des cadres.

## 2. La baisse des inégalités de revenu salarial marque une pause pendant la crise

Le revenu salarial est la somme de tous les salaires, nets de cotisations sociales, perçus par une personne au cours d'une année dans des entreprises ou au sein de la fonction publique.

- **Entre 2007 et 2012, le revenu salarial ne progresse que de 0,2 % par an en euros constants contre 0,6 % par an entre 2002 et 2007**

En 2012, le revenu salarial moyen s'établit à 20 100 euros en moyenne pour l'ensemble des salariés du public et du privé. Entre 2007 et 2012, il n'a progressé que de 0,2 % par an en euros constants, contre + 0,6 % par an entre 2002 et 2007. Ce ralentissement du revenu salarial est principalement dû à une diminution de la durée d'emploi (- 0,1 % par an sur 2007-2012 après + 0,2 % par an sur 2002-2007) et, dans une moindre mesure, à une modération salariale (évolution du salaire horaire de + 0,3 % par an sur 2007-2012 après + 0,4 % par an sur 2002-2007).

- **Les écarts de revenu salarial persistent le sexe, l'âge ou la catégorie sociale**

En 2012, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes. Le revenu salarial des cadres et des chefs d'entreprises est 2,9 fois plus élevé que celui des employés.

Le revenu salarial est le plus faible chez les moins de 25 ans à l'entrée dans la vie active, puis augmente avec l'âge. Il diminue légèrement chez les plus de 55 ans.

- **La crise porte un coup d'arrêt à la baisse globale des inégalités de revenu salarial, mais aussi à la progression des plus hauts salaires**

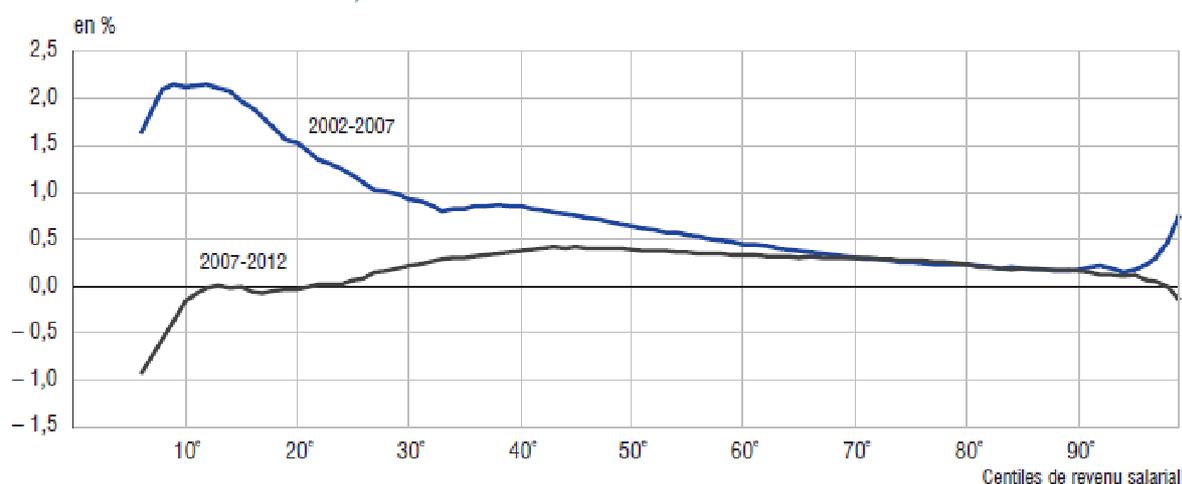
La période 2002-2007 a été marquée à la fois par une réduction des inégalités portée par une dynamique plus favorable des basses rémunérations et par une plus forte progression des très hauts salaires. Après 2007, ce phénomène s'est interrompu.

Désormais, sur la moitié basse de l'échelle, les revenus salariaux proches de la médiane progressent plus vite que les revenus inférieurs. En particulier, le seuil des 10 % des revenus salariaux les moins élevés baisse (- 0,2 % par an en euros constants sur 2007-2012), alors qu'il augmentait avant la crise (+ 2,1 % par an sur 2002-2007).

Si, sur la moitié basse de la distribution, les inégalités se creusent depuis la crise, les écarts continuent de s'atténuer sur la moitié haute depuis 2007 : la dynamique des revenus médians reste un peu plus favorable que celle des revenus qui leur sont supérieurs.

Tout en haut de l'échelle, le phénomène de concentration de la masse salariale, qui était marqué avant la crise, s'est également interrompu. Ainsi, les très hauts revenus salariaux, qui connaissaient une dynamique particulièrement favorable avant la crise, n'en bénéficient plus depuis 2007.

### Évolutions annuelles moyennes des centiles de revenu salarial



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par les particuliers-employeurs.  
Lecture : entre 2002 et 2007, le 10° centile (D1) a connu une évolution annuelle moyenne de revenu salarial de + 2,1 % contre - 0,2 % entre 2007 et 2012.  
Source : Insee, Panel tous salariés.

- **Après 2007, l'écart de revenu salarial entre les jeunes et leurs aînés augmente**

Depuis la crise, dans les entreprises du secteur privé, l'écart de revenu salarial entre les jeunes et leurs aînés se creuse. À l'inverse, l'écart de revenu salarial se resserre entre les hommes et les femmes, ou entre cadres et professions intermédiaires.

## Fiche 3 - Revenus

### Deux angles d'études des revenus

1. **Géographie des revenus** (Jean-Michel Floch)
2. **Impact de la politique fiscale sur la redistribution monétaire** (Marie-Cécile Cazenave, Jonathan Duval, Maëlle Fontaine, Juliette Stehlé)

### 1. Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines

Le terme « revenu » désigne ici le revenu fiscal déclaré par unité de consommation et est donc conceptuellement proche de la notion de niveau de vie. Cependant, c'est le revenu disponible qui, rapporté aux unités de consommation du ménage, permet de mesurer le niveau de vie, alors que le revenu fiscal ne tient compte ni de l'impôt sur le revenu, ni des prestations sociales.

- **Avec la crise économique, les revenus des ménages ont ralenti, et même diminué pour les ménages les plus modestes**

Entre 2007 et 2011, le revenu médian est passé de 17 500 € à 19 200 € par an en France métropolitaine. Ceci correspond à une évolution en euros constants presque deux fois inférieure à celle observée sur les 5 années précédentes (2007-2011 : + 3,0 %, 2003-2007 : + 5,8 %). Le ralentissement est plus marqué encore pour les ménages modestes : le seuil de revenu des 10 % de ménages les moins aisés a baissé de 1,3 % par an en euros constants entre 2007 et 2011, après avoir augmenté de 7,3 % entre 2003 et 2007.

Cette évolution globale a des traductions locales contrastées, selon la proximité avec un pôle d'emploi, le degré d'urbanisation, ou encore la présence de quartiers aisés ou défavorisés.

- **Les revenus restent globalement supérieurs dans les grandes aires urbaines, malgré une évolution moins favorable**

Les grandes aires urbaines concentrent 40 % des communes métropolitaines, 80 % de la population et 82 % des emplois. Les revenus y sont élevés, en particulier dans l'aire urbaine de Paris, dans quelques aires centrées autour de grandes capitales régionales et le long de la frontière franco-suisse. En 2011, le revenu annuel médian est de 19 800 € dans les grandes aires urbaines soit 2 000 à 3 000 € de plus que dans les aires moyennes et petites et dans les zones qui échappent à l'influence des villes. Cependant, les écarts se réduisent entre ces territoires car les revenus évoluent moins favorablement dans les grandes aires urbaines sur les dix dernières années.

- **Des couronnes souvent plus riches que leur pôle et des écarts qui s'accroissent**

Au sein des grandes aires urbaines, excepté celles de Paris et Lyon, mais aussi des petites et moyennes aires, les revenus sont généralement plus élevés dans la périphérie ("couronne") qu'en leur centre ("pôle"). Ce constat se retrouve au sein même des grands pôles urbains, où les revenus sont généralement plus élevés en banlieue que dans les villes-centre.

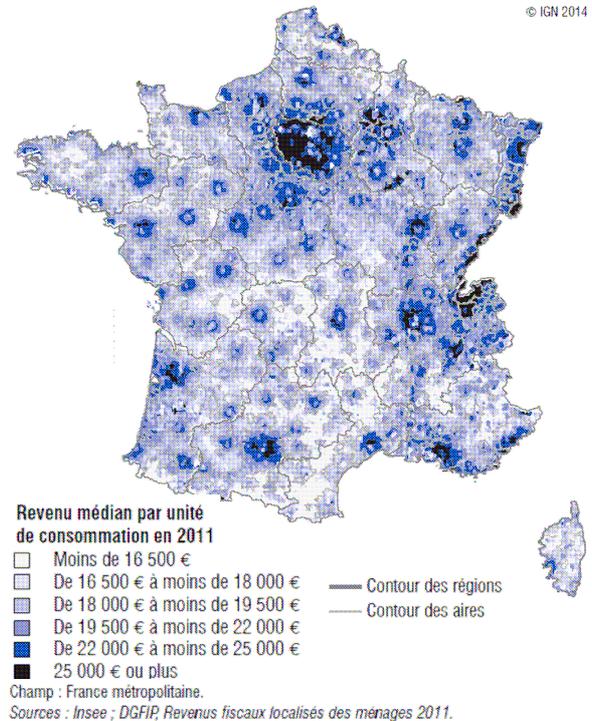
Dans la quasi-totalité des grandes aires urbaines, l'accroissement des revenus est moins fort dans le pôle que dans sa couronne depuis 2007. Nombre de grands pôles urbains ont un niveau de revenu et une évolution inférieurs à ce qui est observé pour l'ensemble de la France métropolitaine. C'est aussi vrai pour de nombreux pôles petits et moyens, notamment sur le pourtour du Bassin parisien.

Enfin, dans les villes-centre, les écarts entre ménages aisés et modestes sont particulièrement marqués et se sont accentués entre 2007 et 2011.

- **À l'écart des villes, des revenus souvent plus faibles mais qui ont évolué plus favorablement**

Ce sont dans les communes isolées à l'écart des villes que les revenus ont évolué le plus favorablement entre 2007 et 2011 : + 4,8 % en moyenne par an et en euros constants entre 2007 et 2011.

Revenu médian par unité de consommation en 2011



## 2. Redistribution : en 2013, les nouvelles mesures accroissent la fiscalité des ménages et réduisent légèrement les inégalités

- **Les nouvelles mesures augmentent les prélèvements et ne modifient quasiment pas les prestations sociales**

Les mesures prises dans les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2013 ont eu pour effet d'accroître globalement les prélèvements (+ 4,8 %), principalement l'impôt sur le revenu, mais n'ont quasiment pas modifié les prestations sociales (+ 0,2 %), par rapport à la situation où aucune mesure n'aurait été prise en 2013. Les nouvelles mesures qui concernent l'impôt sur les revenus perçus en 2012 génèrent 4,7 milliards d'euros supplémentaires.

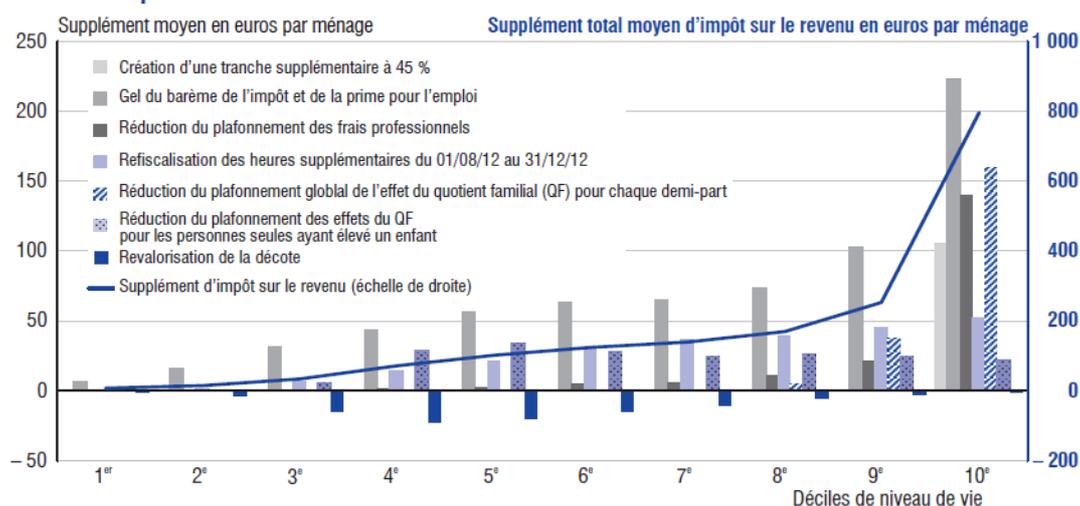
- **Les mesures les plus rentables concernent l'ensemble des ménages imposés**

Les recettes supplémentaires d'impôt sur le revenu représentent une hausse moyenne de 280 euros par ménage imposé. Le gel du barème de l'impôt et de la prime pour l'emploi (+1,9 milliard d'euros) et la fin de l'exonération fiscale des heures supplémentaires (+ 0,7 milliard d'euros) sont les mesures les plus rentables et concernent l'ensemble des ménages imposés.

- **Certaines mesures ciblent particulièrement les ménages les plus aisés**

La création d'une tranche supplémentaire d'imposition à 45 %, la réduction de l'avantage du quotient familial et la réduction de l'abattement pour frais professionnels mettent particulièrement à contribution les ménages les plus aisés. L'impôt sur le revenu des 10 % de ménages les plus aisés a ainsi augmenté en moyenne de 800 euros (hors prélèvement forfaitaire) du fait de ces mesures. *A contrario*, les ménages les plus modestes ne sont pas concernés par ce durcissement de la fiscalité, car ils ne sont pas imposables.

### Décomposition des mesures concernant l'impôt sur le revenu payé en 2013 sur les revenus de 2012 par déciles de niveau de vie



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Lecture : les mesures concernant l'impôt payé en 2013 sur les revenus de 2012 génèrent un supplément d'impôt de 800 euros en moyenne pour les ménages du 10<sup>e</sup> décile de niveau de vie. Parmi ces 800 euros, 220 euros correspondent au supplément généré par le gel de barèmes.  
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

- **Les nouvelles mesures font entrer 670 000 ménages dans l'impôt**

En 2013, sur 27 millions de ménages, 16,5 sont imposés. Ce sont 670 000 ménages imposés de plus qu'en l'absence de mesures. Ces nouvelles entrées résultent essentiellement du gel du barème et du replafonnement du quotient familial pour les personnes seules ayant élevé un enfant. La revalorisation de la décote ne suffit pas à compenser l'effet de ces mesures. Ces ménages appartiennent surtout aux déciles médians de niveau de vie.

- **Les nouvelles mesures ont conduit à une légère diminution des inégalités de niveau de vie**

Prises dans leur ensemble, les nouvelles mesures (y compris prélèvement forfaitaire) ont réduit de 1,7 % le niveau de vie moyen des 10 % de personnes les plus aisées. L'impact des mesures est plus modeste pour les 90 % restants de la population (-0,3 %). Ceci conduit à une légère diminution des inégalités de niveau de vie. L'indice de Gini, qui mesure les inégalités de niveau de vie de l'ensemble de la population, passe de 0,298 à 0,295. Cet écart est du même ordre de grandeur que l'accroissement annuel moyen de l'indice de Gini sur la période 2004-2012.

## Fiche 4 a - Conditions de vie - Le week-end reste un temps de partage et de repos

(Laura Castell)

- **Une heure et demie de temps libre en plus les jours de week-end**

En 2010, les personnes de 15 ans ou plus consacrent deux fois plus de temps aux loisirs d'extérieur, à recevoir ou sortir un jour de week-end qu'un jour de semaine. Le samedi, ce sont les courses et les soirées à l'extérieur ou en compagnie de l'entourage qui sont privilégiées. Le dimanche est davantage une journée de repos avec une heure de sommeil et une demi-heure de télévision supplémentaires ainsi que des activités passées plus souvent en famille.

- **Le week-end : un temps de partage, quelle que soit la situation professionnelle**

Les activités de partage comme les loisirs et la sociabilité se concentrent davantage le week-end. Ce constat vaut pour tous, y compris pour les personnes qui travaillent le week-end ou celles qui ne travaillent pas en semaine comme les retraités. En effet, c'est le moment de la semaine où la synchronisation des emplois du temps est la plus forte.

- **Le week-end : un temps de rééquilibrage pour les activités domestiques**

La répartition du temps domestique (tâches ménagères, semi-loisirs et temps parental) fait apparaître un certain rééquilibrage au sein des couples le week-end. Les écarts persistent, mais ils sont moins prononcés car le temps consacré par les hommes aux tâches domestiques et au soin des enfants est nettement plus élevé le week-end qu'en semaine (+ 42 % pour les hommes et + 9 % pour les femmes).

- **Le temps de travail depuis 25 ans : en baisse le samedi mais en hausse le dimanche**

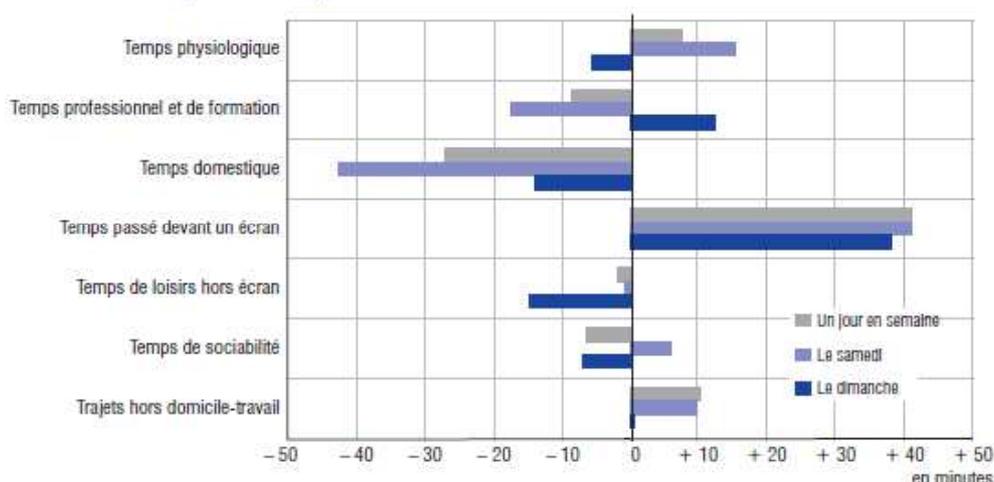
La proportion de personnes en emploi travaillant au moins une heure un jour de week-end (au travail ou à la maison) est restée stable depuis 25 ans (24 %), comme le temps de travail moyen de ces personnes (6h30 par jour). Cette stabilité cache une baisse le samedi et une hausse le dimanche. En 2010, 30 % des personnes en emploi travaillent plus d'une heure le samedi (36 % en 1986), et 17 % plus d'une heure le dimanche (13 % en 1986).

Entre 1986 et 2010, la part des personnes travaillant plus d'une heure un jour de week-end augmente parmi les indépendants (54 % contre 35 %) et les employés (29 % contre 25 %). Elle baisse parmi les cadres et les professions libérales (21 % contre 35 %).

- **En 25 ans, le temps libre hors écran a diminué de 22 minutes le dimanche**

Par rapport à 1986, la part du temps consacré aux tâches domestique a diminué pour les personnes de 15 ans et plus aussi bien en semaine que le samedi et le dimanche. A l'inverse, le temps passé devant un écran a augmenté. Enfin, le temps consacré aux loisirs hors écran et à la sociabilité avec son entourage a diminué en moyenne d'une vingtaine de minutes le dimanche, mais on consacre davantage de temps aux échanges avec son entourage le samedi.

Évolution de l'emploi du temps de la semaine et du week-end en 25 ans



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2010, on consacre en moyenne le dimanche 12 minutes de plus au temps professionnel qu'en 1986.

Source : Insee, enquêtes Emploi du temps 1985-1986 et 2009-2010.

## Fiche 4 B - Les bénéficiaires de minima sociaux d'insertion dans la crise économique

(Michèle Lelièvre)

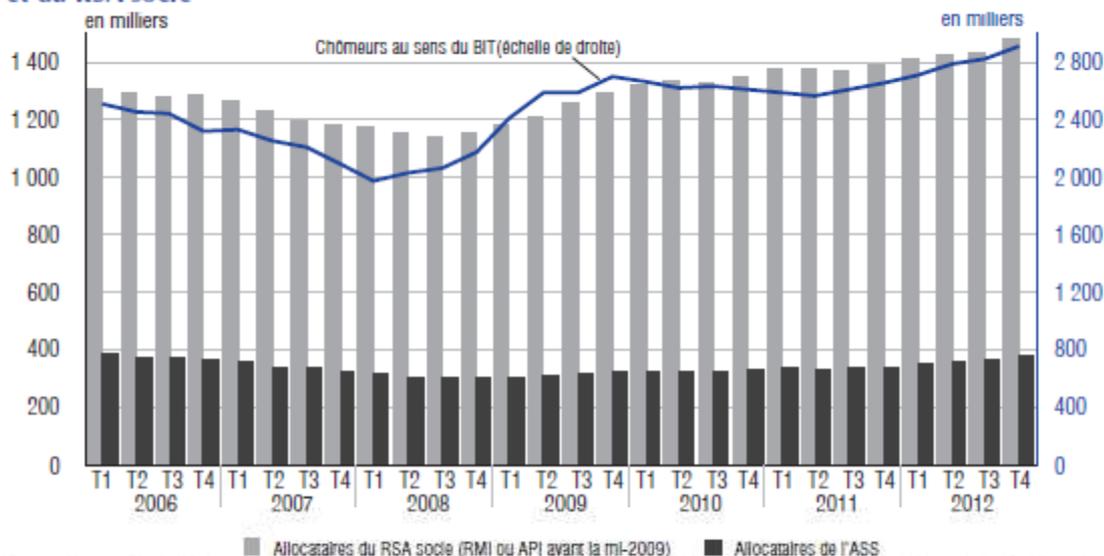
- **Fin 2012, plus de 2 millions de personnes sont allocataires des minima sociaux d'insertion**

Fin 2012, en France, l'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée à 0,4 million de demandeurs d'emploi n'ayant plus droit à l'assurance chômage ou âgés de 50 ans ou plus et répondant à certaines conditions. Le revenu de solidarité active socle (RSA socle) est perçu par 1,7 million d'allocataires. Il constitue le dernier filet de sécurité du système de protection sociale pour les personnes ayant des ressources très réduites. Avec les conjoints et les personnes à charge, ce sont près de 4,5 millions de personnes qui sont couvertes par ces deux dispositifs.

- **Une hausse de plus de 25 % du nombre d'allocataires du RSA socle et de l'ASS entre fin 2008 et fin 2012**

Entre 2008 et 2012, les bénéficiaires ont augmenté de 26 % pour le RSA socle et de 27 % pour l'ASS. La crise économique a entraîné une affluence dans les dispositifs et en complique les sorties du fait d'un marché de l'emploi dégradé. Toutes les classes d'âges sont touchées, particulièrement les jeunes (25-34 ans) plus exposés aux évolutions de la conjoncture économique. Par ailleurs, dans un contexte dégradé et marqué par l'extinction des dispositifs de retrait d'activité et le recul de l'âge légal de départ à la retraite, les seniors (50 ans ou plus) restent généralement plus longtemps au RSA ou à l'ASS.

### Évolution du nombre de chômeurs au sens du BIT et du nombre d'allocataires de l'ASS et du RSA socle



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus pour le nombre de chômeurs au sens du BIT ; France métropolitaine, régime général pour le nombre d'allocataires en fin de mois du RSA socle, y compris les allocataires du RSA jeune à partir du 3<sup>e</sup> trimestre 2010 ; France métropolitaine, pour le nombre d'allocataires de l'ASS.

Sources : Cnaf, données brutes consolidées pour les allocataires du RMI, de l'API et du RSA socle ; Insee, enquêtes Emploi pour le nombre de chômeurs au sens du BIT ; Pôle emploi, effectifs bruts d'allocataires de l'ASS.

- **Deux tiers des bénéficiaires du RSA socle sont en situation de pauvreté monétaire**

En 2011, en France métropolitaine, 65 % des personnes appartenant à un ménage ayant bénéficié du RSA socle en cours d'année sont en situation de pauvreté monétaire (contre 14,3 % en population générale). Les personnes vivant dans un ménage bénéficiaire du RSA socle représentent 28 % de la population pauvre en 2011, contre 24 % en 2008.

- **Les conditions de vie des allocataires de minima sociaux se détériorent**

Depuis la crise économique, les privations au quotidien sont plus fréquentes, notamment sur l'alimentation et les soins de santé. En 2012, 26 % des bénéficiaires du RSA socle déclarent s'être beaucoup privés en matière d'alimentation (+10 pts par rapport à 2006) et 22 % des allocataires de l'ASS (+8 pts par rapport à 2006). En 2012, plus d'un allocataire au RSA sur dix (un sur vingt en 2006) et près d'un allocataire de l'ASS sur cinq (un sur huit en 2006) disent avoir renoncé à des soins de santé. Parmi les allocataires du RSA socle, 18 % jugent leur état de santé "mauvais" ou "très mauvais" (13 % en 2006). Cette proportion est de 23 % parmi les allocataires à l'ASS (12 % en 2006). Enfin, 25 % des bénéficiaires du RSA socle et 18 % de ceux qui perçoivent l'ASS ne disposent pas de logement autonome en 2012, proportion stable par rapport à 2006.

## Fiche 5 - Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations

(Françoise Yaouancq et Michel Duée)

En 2012, dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine, 81 000 adultes, accompagnés de 31 000 enfants, sont « sans-domicile ». 45 000 adultes sont nés à l'étranger ; environ 16 000 d'entre eux (un tiers) ne parlent pas le français. Les femmes et les familles, sont plus nombreuses parmi les sans-domicile nés à l'étranger.

Un sans-domicile sur dix est « sans-abri » et dort dans la rue ou dans d'autres endroits non prévus pour l'habitation. Les autres sans-domicile sont accueillis dans les différents hébergements mis à disposition par des associations ou des organismes d'aide : 33 % en centre collectif où l'on peut rester la journée, 29 % en logement, 16 % en hôtel, 12 % en centre collectif qu'il faut quitter le matin. Dans l'agglomération parisienne, où vivent 44 % des sans-domicile, l'accueil en hôtel est prépondérant (30 %) et les sans-abri sont plus nombreux (14 %). Un quart des sans-domicile travaille. Les emplois qu'ils occupent sont très souvent précaires (contrats courts, temps partiel) et peu qualifiés.

Les sans-domicile portent souvent le poids d'une enfance marquée par des histoires familiales douloureuses. Un quart de ceux nés en France ont été placés dans leur enfance, en foyer ou en famille d'accueil. Si les contacts avec leur familles sont peu fréquents, les sans-domicile ne sont pas pour autant socialement isolés puisque deux tiers d'entre eux rencontrent des amis au moins une fois par mois.

### • 81 000 sans-domicile adultes

En 2012, dans les agglomérations métropolitaines d'au moins 20 000 habitants, on compte 81 000 adultes sans-domicile accompagnés de 31 000 enfants. 45 000 adultes (55 %) sont nés à l'étranger et un tiers d'entre eux sont non francophones. Le nombre de sans-domicile a augmenté de 44 % entre 2001 et 2012.

### • Des sans-domicile étrangers majoritairement originaires d'Afrique

Près de 60 % des sans-domicile nés à l'étranger sont originaires d'Afrique (23 % du Maghreb et 35 % du reste du continent). Près d'un tiers sont originaires d'Europe de l'Est et sont majoritairement non-francophones (70 %).

### • Dans 4 cas sur 10 les sans-domicile nés à l'étranger sont accompagnés d'enfants

Les sans-domicile forment une population plutôt masculine et jeune. Néanmoins, les femmes et les familles sont nombreuses, en particulier parmi les sans-domicile nés à l'étranger. Ainsi, près de 40 % d'entre eux sont accompagnés d'enfants contre 15 % des sans-domicile nés en France.

### • Un hébergement plus précaire dans l'agglomération parisienne

Les conditions de vie des sans-domicile sont très dépendantes de l'hébergement dont ils disposent. Un peu plus de 6 sur 10 bénéficient d'un hébergement relativement stable. Ainsi 30 % vivent dans un logement fourni par une association ou un organisme d'aide et 33 % sont accueillis dans un centre d'hébergement collectif où ils peuvent rester en journée. Inversement, un peu moins de 3 sans-domicile sur 10 sont hébergés de manière plus précaire. Parmi eux, 16 % vivent dans une chambre d'hôtel payée par une association ou un organisme d'aide et 12 % dorment dans des centres d'hébergement d'urgence qu'il faut quitter chaque matin sans place assurée le soir suivant. Enfin, 1 sans-domicile sur 10 est sans-abri et dort dans un lieu non prévu pour l'habitation. Dans l'agglomération parisienne, où vivent 44 % des sans-domicile, les conditions d'hébergement sont plus précaires. L'accueil en hôtel est ainsi plus fréquent (30 % des cas) contrairement à l'hébergement en logement (15 % des cas). Les sans-abri y sont aussi plus nombreux (14 %). Du fait notamment de leur forte implantation dans l'agglomération parisienne (55 %), l'hébergement des sans-domicile nés à l'étranger est globalement moins favorable.

### Effectifs de sans-domicile adultes et enfants

	Effectifs
<b>Sans-domicile adulte</b>	<b>81 000</b>
Nés en France	36 000
Nés à l'étranger	45 000
<i>dont : non-francophones</i>	<i>15 500</i>
<b>Enfants des sans-domicile</b>	<b>30 700</b>
Accompagnant des sans-domicile nés en France	7 000
Accompagnant des sans-domicile nés à l'étranger	23 700
<i>dont : sans-domicile non francophones</i>	<i>8 900</i>
<b>Ensemble des sans-domicile enfants et adultes</b>	<b>111 700</b>
Nés (ou accompagnant des sans-domicile nés) en France	43 000
Nés (ou accompagnant des sans-domicile nés) à l'étranger	68 700
<i>dont : non-francophones</i>	<i>24 400</i>

Champ : personnes sans domicile vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

## Hébergement des sans-domicile

en %

	En hébergement fourni par une association ou un organisme d'aide				
	Sans-abri <sup>1</sup>	Hébergement collectif		Hôtel	Logement
		que l'on doit quitter le matin	où l'on peut rester la journée		
<b>Pays de naissance</b>					
Sans-domicile nés en France	8	12	37	5	38
Sans-domicile nés à l'étranger	11	12	29	25	23
Francophones	9	11	35	12	33
Non-francophones	12	15	23	34	16
<b>Sexe</b>					
Hommes	15	17	33	12	23
Femmes	2	4	31	24	39
<b>Situation familiale</b>					
Personnes seules sans enfant	13	18	41	7	21
Personnes en couple sans enfant	9	7	21	15	48
Personnes seules avec enfant(s)	2	2	26	26	44
Personnes en couple avec enfant(s)	2	2	12	44	40
<b>Taille de l'agglomération de résidence</b>					
20 000 à 199 999 habitants	3	13	38	8	38
200 000 ou plus hors agglomération parisienne	8	12	34	5	41
Agglomération parisienne	14	12	29	30	15
<b>Ensemble des sans-domicile</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>29</b>

1. Personne dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, pont, gare, etc.).

Champ : sans-domicile de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

- **Des conditions d'hébergement plus stables pour les familles, mais un peu moins pour les familles venant de l'étranger**

Les familles (sans-domicile avec enfants, en couple ou non) sont rarement laissées dans la rue ou hébergées dans des centres d'urgence qu'il faut quitter le matin (moins de 4 % des cas). Elles se voient plus fréquemment proposer des places en logement payé par une association. Néanmoins, à situation familiale identique, les sans-domicile nés à l'étranger bénéficient moins souvent de cette solution d'hébergement plus stable (29 % contre 84 % des sans-domicile nés en France). Les écarts sont particulièrement importants dans les grandes agglomérations autres que Paris.

- **Un quart des sans-domicile déclarent occuper un emploi**

Le questionnaire long de l'enquête Sans-domicile qui s'adresse aux sans-domicile francophones (80 % de l'ensemble des sans-domicile) permet de retracer leurs parcours, de décrire leur situation professionnelle et leurs relations sociales. Il ressort ainsi qu'un quart des sans-domicile travaillent. Les emplois qu'ils occupent sont très souvent précaires (contrats courts, temps partiel) et peu qualifiés. Le faible niveau de diplôme des sans-domicile et leurs difficultés dans la maîtrise du français (même lorsqu'ils sont francophones) compliquent leur insertion sur le marché du travail.

- **Des histoires familiales souvent douloureuses**

43 % des sans-domicile francophones n'ont jamais occupé de logement à titre personnel. Pour les autres, la perte de leur dernier logement est souvent la conséquence de difficultés familiales (35 %) ou financières (30 %) mais rarement les deux à la fois (5 %). En remontant plus loin dans leur passé, on constate que les sans-domicile portent souvent le poids d'une enfance marquée par des histoires familiales douloureuses. Un quart des sans-domicile nés en France ont ainsi été placés enfants en famille d'accueil ou en foyer.

Si les sans-domicile ont des contacts peu fréquents avec leur famille, ils ne sont pas socialement isolés. Les deux tiers d'entre eux rencontrent en effet des amis au moins une fois par mois et près de la moitié a reçu de l'aide d'un proche au cours des 12 derniers mois. Par ailleurs, 80 % possèdent un téléphone portable.

## Fiche 6 - De mères à filles : la mobilité vers l'activité des descendantes d'immigrés

(Alice Mainguéné)

Les femmes nées en France dont au moins un des parents est immigré – les « descendantes d'immigrés » – sont légèrement moins souvent actives que les femmes sans lien direct avec la migration (87 % contre 91 % parmi les femmes de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études). Cependant, l'écart est moins prononcé entre les filles qu'il ne l'était entre leurs mères, dont les taux d'activité étaient respectivement de 51 % et 62 %.

Si les filles avec une mère inactive sont moins souvent actives que les autres, cela ne suffit pas à expliquer le moindre taux d'activité des descendantes d'immigrés. En effet, les descendantes d'immigrés sont moins actives principalement parce qu'elles sont moins diplômées.

L'effet éventuel de l'origine sur l'activité des filles transiterait donc par l'intermédiaire du diplôme. Pour autant, ce niveau de diplôme plus faible découle davantage de l'origine sociale (conditions de vie pendant la scolarité) que de l'origine géographique (fait d'avoir ou non des parents immigrés).

En France, en 2008, 5,3 millions de personnes sont nées étrangères à l'étranger et sont donc immigrées. La deuxième génération, c'est-à-dire les personnes nées en France avec au moins un parent immigré, compte 6,7 millions de personnes. Parmi ces descendants directs d'immigrés, 1,2 million sont des femmes de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales et vivant en France métropolitaine.

- **Les descendantes d'immigrés se portent moins sur le marché du travail que les femmes sans lien direct avec la migration**

Les descendantes d'immigrés se portent un peu moins sur le marché du travail que les femmes sans lien direct avec la migration. Ainsi moins de neuf descendantes d'immigrés sur dix (87 %) se déclarent actives, qu'elles aient effectivement un emploi ou soient au chômage. C'est le cas de 91 % des 9,2 millions de femmes du même âge sans lien direct avec la migration.

### Statut d'activité des mères et des filles selon leur origine

	Statut d'activité des mères quand les filles avaient 15 ans			en %
	Active	Inactive	Ensemble	
<b>Descendantes d'immigrés</b>				
Actives	91	84	87	
Inactives	9	16	13	
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
<b>Femmes sans lien avec la migration</b>				
Actives	93	87	91	
Inactives	7	13	9	
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Champ : France métropolitaine, population des ménages, descendantes directes d'immigrés et femmes sans lien direct avec la migration âgées de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales.

Lecture : 87 % des descendantes d'immigrés sont actives.

Source : Ined-Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

- **Le statut d'activité de la mère est un déterminant important de l'activité des filles...**

Les mères des descendantes d'immigrés sont moins souvent actives que celles des femmes sans lien direct avec la migration. 51 % des descendantes d'immigrés déclarent que leur mère était active quand ces premières avaient 15 ans contre 62 % des femmes sans lien avec la migration.

Qu'elles soient descendantes d'immigrés, ou sans lien direct avec la migration, les filles sont globalement plus actives que leurs mères. Cela correspond à l'augmentation du taux d'activité des femmes au fil du temps et des générations. Mais l'écart entre les descendantes d'immigrés et les femmes sans lien avec la migration (4 pts) est plus faible que celui entre leurs mères (11 pts). On peut y voir un phénomène de rattrapage des descendantes d'immigrés.

L'activité des filles est influencée par la position de leur mère sur le marché du travail quelle que soit leur origine. Les femmes avec une mère inactive sont moins souvent actives que celles dont la mère était active. Parmi les descendantes d'immigrés, celles qui ont eu une mère inactive sont 84 % à être actives contre 91 % de celles qui ont eu une mère active. De même, 87 % des femmes sans lien avec la migration qui ont eu une mère inactive sont actives, contre 93 % de celles qui ont eu une mère active.

- **...mais il ne suffit pas à expliquer le moindre taux d'activité des descendantes d'immigrés**

La persistance des écarts de taux d'activité pour la seconde génération peut s'expliquer également en partie par des différences d'âge, d'état de santé ou de situation familiale. De fait, en moyenne, les descendantes d'immigrés sont plus jeunes que les femmes sans lien avec la migration. Parmi les 18-50 ans ayant terminé leurs études initiales, 15 % des premières et 11 % des secondes ont entre 18 et 24 ans. Par ailleurs, les descendantes d'immigrés déclarent plus souvent être dans un état de santé moyen, mauvais ou très mauvais que les femmes sans lien avec la migration (16 % contre 13 %). Les descendantes d'immigrés sont également moins souvent en couple et ont plus souvent de jeunes enfants.

Cependant, ces différences ne suffisent pas à expliquer l'écart de taux d'activité entre ces deux populations. En tenant compte de leur âge, de leur état de santé, du statut d'activité de leur mère et de leur situation familiale, les descendantes d'immigrés ont toujours légèrement moins de chances d'être actives que les femmes sans lien avec la migration.

- **Plus que l'origine géographique, c'est le diplôme qui détermine le statut d'activité**

Le diplôme est un autre élément décisif influençant la présence des femmes sur le marché du travail. Or, les descendantes d'immigrés sont moins diplômées que les femmes sans lien avec la migration (47 % sans diplôme ou diplôme inférieur au bac contre 42 %). En revanche, si l'on tient compte cette fois du niveau de diplôme, en plus des autres caractéristiques, les chances d'être actives ne sont plus significativement différentes entre les deux populations. Si les descendantes d'immigrés sont moins actives que les femmes sans lien avec la migration, c'est principalement parce qu'elles sont moins diplômées.

Niveau de diplôme des mères et des filles selon leur origine en %

	Niveau de diplôme de la mère			Ensemble
	Aucun ou inférieur au bac	Bac	Supérieur ou égal à bac + 2	
<b>Descendantes d'immigrés</b>				
Aucun diplôme ou inférieur au bac	51	42	17	47
Bac	20	16	23	20
Diplôme supérieur ou égal à bac + 2	29	42	60	33
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Femmes sans lien avec la migration</b>				
Aucun diplôme ou inférieur au bac	46	43	17	42
Bac	23	13	17	21
Diplôme supérieur ou égal à bac + 2	31	44	66	37
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, descendantes directes d'immigrés et femmes sans lien direct avec la migration âgées de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales.

Source : Ined-Insee, enquête Trajectoires et origines (TeO) 2008.

- **L'obtention du diplôme dépend des conditions de vie durant la scolarité, moins favorables pour les descendantes d'immigrés que pour les femmes sans lien avec la migration**

Pour expliquer le niveau de diplôme, l'origine sociale (caractéristiques sociodémographiques et familiales pendant l'enfance ou l'adolescence) semble prédominer sur l'origine géographique (parents immigrés). De fait, les descendantes d'immigrés ont connu des conditions de vie moins favorables durant la scolarité. 27 % d'entre elles déclarent avoir dû arrêter leurs études prématurément contre 21 % des femmes sans lien avec la migration. Elles ont également moins souvent été aidées pendant leur scolarité et sont plus souvent issues d'une famille nombreuse. Enfin, les descendantes d'immigrés n'ont pas grandi dans les mêmes quartiers. En effet, 39 % d'entre elles déclarent avoir fréquenté un collège où au moins la moitié des élèves étaient d'origine immigrée contre 15 % des femmes sans lien avec la migration.

Si l'on tient compte du contexte dans lequel s'est déroulée la scolarité (sur l'arrêt prématuré des études, l'aide reçue, la taille de la fratrie, la part d'immigrés dans le collège fréquenté en plus de l'âge, de l'état de santé, du statut d'activité de la mère et enfin de la situation familiale), on retrouve des résultats similaires à ceux obtenus en tenant compte du diplôme : les chances d'être actives ne sont plus significativement différentes entre les descendantes d'immigrés et les femmes sans lien avec la migration. Cela suggère que l'effet diplôme « capture » un effet lié aux conditions sociales dans lesquelles ces femmes ont grandi.

## Fiche 7 - Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires

(Valérie Darriau, Marylène Henry, Noémie Oswald)

En 2014, les contours de la géographie prioritaire de la politique de la ville ont été redessinés à partir d'un critère unique, le revenu, permettant d'identifier les concentrations urbaines de pauvreté. On compte désormais 1 300 quartiers prioritaires en France métropolitaine contre environ 2 500 dans la précédente géographie.

Les équilibres des grandes régions sont globalement maintenus mais quelques nouvelles tendances se dégagent. La région parisienne, le Nord de la France et le Sud-Est continuent à concentrer les territoires urbains les plus fragilisés mais d'autres territoires comme le Centre, le Languedoc-Roussillon ou la Picardie abritent désormais davantage de quartiers en difficulté et leur poids dans la politique de la ville a fortement augmenté. Au sein de l'agglomération parisienne, la population de la nouvelle géographie prioritaire se situe dorénavant plus souvent en banlieue qu'en ville-centre.

La population qui réside dans les quartiers prioritaires est dans l'ensemble plus jeune, confrontée à des situations économiques et sociales plus dégradées que celles des habitants des autres quartiers des agglomération englobantes. Au-delà de ce portrait d'ensemble, certains profils de territoires se distinguent. Les quartiers prioritaires de la région parisienne et de l'Est comptent plus de logements HLM accueillant des familles nombreuses. Sur le littoral ouest ou dans la moitié nord de la France, on trouve plutôt des quartiers situés en ville-centre abritant davantage de familles monoparentales.

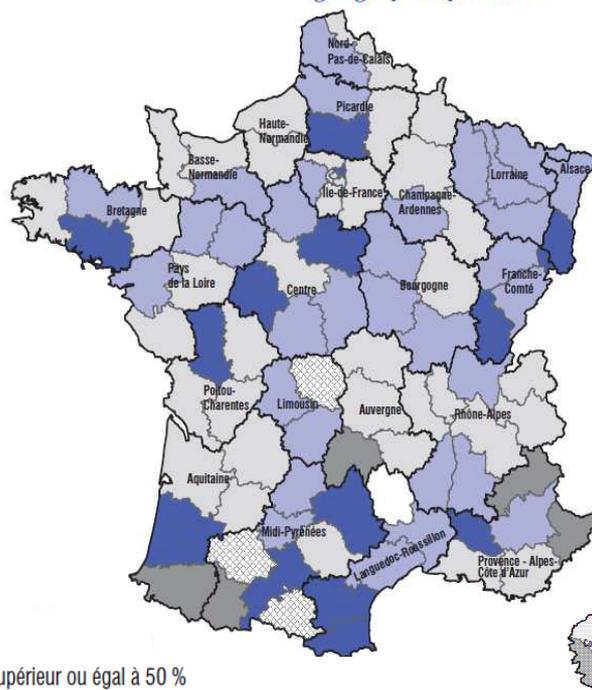
- **Une politique de la ville recentrée sur 1 300 quartiers concentrant une forte proportion d'habitants à bas revenus**

La réforme de la politique de la ville conduite en 2014, fondée sur un critère unique, le revenu des ménages, concerne désormais 1 300 quartiers prioritaires contre 2 500 auparavant. Ces 1 300 quartiers prioritaires se répartissent sur 700 communes situées dans des agglomérations d'au moins 10 000 habitants. L'objectif de la réforme était de recentrer l'action de l'État sur les populations les plus fragilisées. Avec ces modifications, la population couverte par la politique de la ville diminue de 40 %, passant de 7,8 millions d'habitants à un peu moins de 5 millions. Dans les trois quarts des cas, les territoires sortant de la nouvelle géographie prioritaire ont un revenu médian supérieur au seuil de bas revenus.

- **Des quartiers prioritaires toujours situés majoritairement dans les grandes agglomérations**

Cette importante réduction du nombre de quartiers prioritaires n'a pas modifié le poids relatif des différents territoires dans la politique de la ville. Dans la nouvelle géographie comme dans l'ancienne, 39 % de la population couverte vit dans une agglomération d'au moins 200 000 habitants hors Paris et presque un tiers vit dans l'agglomération parisienne. De même, comme auparavant, environ la moitié de la population couverte réside dans une ville-centre d'agglomération et l'autre moitié en banlieue.

### Évolution du poids relatif des départements métropolitains entre la nouvelle et l'ancienne géographie prioritaire



- Supérieur ou égal à 50 %
- Entre 0 % et 50 %
- Entre - 50 % et 0 %
- Inférieur à - 50 %
- ☒ Départements avec uniquement des communes entrantes
- Département non concerné par la nouvelle géographie

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants, population des ménages.

Lecture : le poids relatif des quartiers de Seine-Saint-Denis a progressé de plus de 50 % entre l'ancienne et la nouvelle géographie.

Note : le poids relatif permet de mesurer l'importance – en termes de population – du département dans la géographie prioritaire. Un département qui a une évolution positive de son poids relatif signifie que la part de population des quartiers prioritaires résidant dans ce département est plus élevée dans la nouvelle géographie que dans l'ancienne.

Source : Insee, DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

- **Languedoc Roussillon, Centre et Picardie accueillent davantage de nouveaux quartiers prioritaires**

Les équilibres entre grandes régions sont aussi globalement maintenus mais quelques nouvelles tendances se dégagent. Le Centre, le Languedoc-Roussillon ou la Picardie abritent davantage de quartiers en difficulté. La part de population des quartiers prioritaires habitant dans ces régions est plus importante dans la nouvelle géographie que dans l'ancienne. Ainsi, leur poids relatif dans la politique de la ville a fortement augmenté. En région parisienne, le poids relatif de la Seine-Saint-Denis a augmenté (de 9 % à 14 %) tandis que celui de la ville de Paris a reculé (de 4,5 % à 3,0 %).

### Caractéristiques démographiques et sociales de la population des quartiers prioritaires en %

	Nouvelle géographie prioritaire		Ancienne géographie prioritaire		France métropolitaine	
	Ensemble des quartiers prioritaires	Autres quartiers des agglomérations englobantes	ZUS	Cucs non ZUS		
<b>Démographie</b>						
Part de personnes âgées de moins de 14 ans	24,6	17,5	23,1	20,9	21,6	17,5
Part de personnes âgées de 65 ans ou plus <sup>1</sup>	12,1	17,6	13,2	14,6	14,2	18,1
Part de ménages de six personnes ou plus	7,5	2,7	6,6	4,8	5,3	2,4
Taille moyenne des ménages (en personnes)	2,7	2,3	2,6	2,4	2,5	2,3
Part de familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 14 ans dans l'ensemble des ménages	7,0	3,9	6,1	5,5	5,7	3,4
<b>Logement</b>						
Part de ménages locataires	87,0	50,5	79,1	69,4	73,0	41,6
Part de ménages locataires en HLM	64,4	19,2	58,1	39,1	46,8	13,8
Part de ménages dans le logement depuis moins de 5 ans	47,1	44,1	44,4	45,4	45,2	41,9
Surface par personne dans le logement <sup>2</sup> (médiane en m <sup>2</sup> )	28,7	36,0	30,5	32,0	31,7	39,0
<b>Précarité / Revenus</b>						
Part de ménages recevant au moins une allocation chômage	25,7	17,0	23,9	21,3	22,3	16,7
Part de ménages à « faibles revenus » <sup>3</sup>	31,4	10,0	26,1	19,6	21,9	8,1

1. Données 2010.

2. Dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la nouvelle géographie, la moitié des ménages disposent dans leur logement de moins de 28,7 m<sup>2</sup> par personne.

3. Le seuil de « faibles revenus » est de 5 829 euros par unité de consommation. Ce seuil correspond aux 10 % des personnes ayant les plus faibles revenus par unité de consommation vivant dans l'ensemble des agglomérations accueillant un quartier relevant de la politique de la ville.

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Sources : Insee, DGFIR, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

- **Plus de familles nombreuses, de familles monoparentales et plus de chômage**

La situation des populations des quartiers prioritaires est bien plus fragile que celle de l'ensemble des habitants des autres quartiers dans les agglomérations qui les contiennent (agglomérations dites « englobantes »), notamment en termes de configuration familiale, de conditions de logement et de situation vis-à-vis de l'emploi. Parmi les ménages des nouveaux quartiers prioritaires, 8 % comptent au moins 6 personnes, 7 % sont des familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 14 ans et 26 % perçoivent au moins une allocation chômage, contre respectivement 3 %, 4 % et 17 % des ménages dans les autres quartiers des agglomérations englobantes.

- **Un habitat HLM prépondérant, une superficie du logement par personne plus faible**

Dans les quartiers prioritaires, de très nombreux ménages habitent dans le parc social. La part de logements HLM dans l'ensemble des résidences principales (64 %) y est plus importante que dans les autres quartiers des agglomérations concernées (19 %). En outre, les logements offrent une surface par personne plus réduite. Ainsi, la moitié des habitants des nouveaux quartiers prioritaires dispose de moins de 29 m<sup>2</sup> par personne dans son logement (surface utile et autres surfaces incluses) contre 36 m<sup>2</sup> dans les autres quartiers des agglomérations englobantes.

- **Au-delà du portrait global, certains profils de quartiers prioritaires se distinguent**

Les quartiers prioritaires de la région parisienne et de l'Est se caractérisent par plus de logements HLM accueillant plus de familles nombreuses. Sur le littoral ouest ou dans la moitié nord de la France, les quartiers prioritaires sont plus souvent situés en ville-centre d'agglomération (l'habitat HLM et les familles monoparentales y sont particulièrement surreprésentés). Dans les quartiers prioritaires du Sud de la France, la population est plus âgée et la mobilité résidentielle y est plus élevée. Enfin, Toulon, Lens ou encore Béthune se distinguent avec des quartiers prioritaires d'habitat mixte. On y trouve relativement moins de logements sociaux mais davantage de logements anciens.

Édition  
2014

# France, portrait social

## Vue d'ensemble

### Portrait de la population

Vivre avec ou sans enfant, en famille traditionnelle, monoparentale ou recomposée : les situations familiales des salariés du public et du privé	11
Enseignants de collège et lycée publics en 2013 : panorama d'un métier exercé par 380 000 personnes	25

### Marché du travail

Chômage de longue durée : la crise a frappé plus durement ceux qui étaient déjà les plus exposés	41
La baisse des inégalités de revenu salarial marque une pause pendant la crise	55

### Revenus

Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines	69
Redistribution : en 2013, les nouvelles mesures accroissent la fiscalité des ménages et réduisent légèrement les inégalités	83

### Conditions de vie

Le week-end reste un temps de partage et de repos	97
Les bénéficiaires de minima sociaux d'insertion dans la crise économique	109

## Dossiers

Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations	123
De mères à filles : la mobilité vers l'activité des descendantes d'immigrés	139
Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires	151

## Fiches thématiques

### 1. Économie générale

1.1 - Environnement macroéconomique	168
1.2 - Opinion des ménages sur la situation économique	170

### 2. Population, éducation

2.1 - Démographie	174
2.2 - Ménages et familles	176
2.3 - Population immigrée	178
2.4 - Parité entre hommes et femmes	180
2.5 - Population scolaire et universitaire	182
2.6 - Diplômes	184
2.7 - Dépenses d'éducation	186
2.8 - Doctorants et docteurs	188

### 3. Emploi, salaires

3.1 - Formation et emploi	192
3.2 - Population active	194
3.3 - Emploi	196
3.4 - Chômage	198
3.5 - Politiques du marché du travail	200
3.6 - Durée et conditions de travail	202
3.7 - Salaires du secteur privé et des entreprises publiques	204
3.8 - Salaires de la fonction publique	206

### 4. Revenus, niveaux de vie

4.1 - Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages	210
4.2 - Niveaux de vie	212
4.3 - Pauvreté monétaire	214
4.4 - Protection sociale	216
4.5 - Redistribution monétaire	218
4.6 - Consommation et épargne des ménages	220

### 5. Conditions de vie

5.1 - Logement	224
5.2 - Dépenses de logement	226
5.3 - État de santé de la population	228
5.4 - Dépenses de santé	230
5.5 - Culture et loisirs	232
5.6 - Vie sociale et vie publique	234
5.7 - Insécurité, délinquance	236
5.8 - Justice	238

## **6. Cadrage européen**

6.1 - Démographie	242
6.2 - Éducation	244
6.3 - Emploi et chômage	246
6.4 - Salaires et revenus	248
6.5 - Protection sociale	250
6.6 - Consommation et conditions de vie	252

## **Annexes**

Chronologie	257
Organismes cités dans l'ouvrage	271
Liste des dossiers antérieurs	273